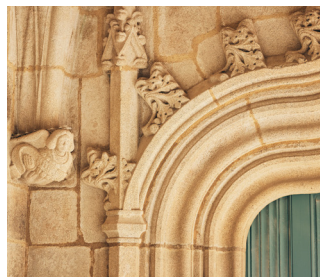




Crédits photos : Alexandre Lamoureux,
Comité régional du Tourisme



Une invitation à déclamer les patrimoines de Bretagne !

Du 1^{er} septembre 2026 au 31 janvier 2027, Patrimoines de Bretagne lance la 3^{ème} édition du concours de poèmes « Nos patrimoines en poésie » à l'échelle de la Bretagne. Au sein de 75 communes labellisées, les écoles sont invitées à organiser des ateliers d'écriture avec les enfants, dans deux catégories : les 7 – 11 ans et les 11 – 15 ans.

Il s'agit d'un jeu-concours qui encourage les jeunes à poser un oeil attentif et sensible sur leur environnement proche, raconter leurs patrimoines et s'exprimer avec leur propre style !

Des ateliers portés par les enseignants et les animateurs

Ce dossier pédagogique s'adresse aux enseignants soucieux **d'éveiller le regard des jeunes sur les patrimoines et développer leur créativité, à travers le médium de la poésie.** En s'inscrivant dans cette action culturelle, en lien avec les programmes scolaires, il s'agit aussi de sensibiliser à la poésie comme pratique culturelle, renforcer la maîtrise de la langue française et pourquoi pas, mettre en place des rencontres avec des auteurs contemporains.

Le saviez-vous ? Certaines villes ou établissements ont le label « Ville en poésie » et « École en poésie » : de quoi mettre la poésie à l'honneur, en lien avec les patrimoines.

Les patrimoines des villages et cités labellisés

Les patrimoines sont multiples : ce sont à la fois des monuments (patrimoine bâti), des œuvres d'art, des paysages (patrimoine naturel), des savoir-faire et traditions (patrimoine immatériel), dont la valeur est remarquable du point de vue historique, artistique ou technique, qu'ils viennent du passé ou qu'ils aient été créés plus récemment (XX^{ème} siècle).

Ils constituent aussi dans nos cités et villages des ambiances chargées d'art et d'histoire.

Ils sont un héritage que l'on veut préserver et transmettre, et dialoguent de manière très intéressante avec des éléments plus contemporains (ex : skate-park, friche industrielle, tiers-lieu...).

Les sujets d'inspiration sont donc divers pour ce concours, et même lorsqu'ils semblent modestes ou moins significatifs que le « Grand » patrimoine, méritent d'être racontés.

Les sujets des poèmes peuvent être aussi bien un cinéma, une église, une usine, une maison, une sculpture dans l'espace public, une rivière, un espace naturel, une tradition culinaire ou une danse bretonne... **Autant de lieux et de choses qui procurent des émotions et marquent le cadre de vie de son enfance.**

La poésie, une forme d'expression multiple

De toutes les formes d'expression, la poésie est sans doute l'une des moins rationnelles et des moins explicables ; elle relève du ressenti, de l'intuitif et de l'affectif. Elle joue avec les mots, leur musique et leur sens.

Au-delà de la poésie classique, enseignée à l'école, il existe des formes multiples de poésie contemporaine qui permettent de libérer la créativité. La poésie est un moyen d'expression que chaque jeune peut s'approprier pour raconter son territoire, avec ses mots, son style.

• **Le vers** est la forme de poésie la plus fréquente que l'on peut trouver, avec des strophes, un certain nombre de syllabes à respecter et des rimes (ex : sonnets et quatrains, alexandrins). Sa mise en page est aérée et très lisible, mais son écriture n'est pas aussi libre que celle de la prose. Certains enfants apprécient la progression en strophes pour organiser leurs idées.

• **La prose** est une façon plus naturelle d'écrire les idées telles qu'elles nous viennent, sans devoir se soucier de règles de longueur de ligne ou de rythme. En prose, le poème ressemble à un texte continu. Les phrases ne commencent pas forcément par une majuscule et ne doivent pas nécessairement rimer.

• **Le poème** en vers libre, assez répandu de nos jours, représente une troisième alternative ! Le texte n'a pas de strophe régulière mais présente quand même des coupes. Les vers sont de longueur variable, et peuvent rimer ou non.

Les modalités de participation

Dans un premier temps, les enseignants ou animateurs peuvent proposer un corpus de textes aux enfants, choisis parmi les programmes ou à l'envie. Ces poèmes peuvent être laissés en libre consultation ou déclamés lors d'instantanés poétiques (en début de cours ou pendant le ¼ d'heure lecture).

Une balade urbaine est aussi vivement conseillée, en autonomie ou avec l'appui d'un élu, pour déambuler dans la ville, observer et ressentir ce que chaque endroit inspire.

Les enfants sont ensuite libres de choisir une des orientations suivantes, pour leur poème :

- Je décris ce que j'observe, en marchant ou à travers la fenêtre ;
- Je raconte une histoire vécue ou un souvenir ;
- J'imagine comment sera un lieu dans 10 ans ;
- Je m'adresse à un bâtiment, un arbre, une œuvre etc. en le tutoyant ;
- J'invente une histoire qui se déroule dans la ville comme décor ;
- Je raconte ce qui me manque ici, lorsque je pars en voyage.

Les créations doivent obéir aux attentes suivantes :

- Un poème individuel ou en groupe (en binôme ou en classe), en français, avec un titre
- 20 lignes maximum : en vers, en prose ou en vers libre
- Possibilité de mettre en forme artistiquement les textes (calligramme, dessin, peinture, photographie...) bien que ce ne soit pas un critère de sélection
- Le fichier doit obligatoirement être nommé par le nom de la Commune, de l'établissement, l'enseignant et du nom-prénom de l'élève : Commune_Etablissement_Enseignant_Nom_Prénom.
- Le fichier doit être au format Word / PDF avec un poids de 30 MO maximum (les illustrations sont optionnelles).

**Les poèmes sont à envoyer avant le 31 janvier 2027 par mail à
l'adresse suivante :**

fantine.rosel@patrimoinessdebretagne.bzh

Les pistes de valorisation au sein de l'établissement

Le Printemps des poètes est l'occasion de faire de multiples activités autour de la poésie :

- Lectures publiques (à l'école, la bibliothèque ou la radio locale...) ;
- Affichage des poèmes dans l'établissement (murs de poèmes, arbres à poèmes, bancs à poèmes...) ou dans la ville (collage urbain sur les murs autorisés, boîtes à poésies...) ;
- Exposition des poèmes dans un espace public (mairie, bibliothèque...).

Les ateliers avec un.e poète

Un travail approfondi peut également être mené avec un auteur contemporain, lors d'un atelier d'écriture ponctuel. Ces rencontres sont précieuses pour faire découvrir le métier d'auteur et un corpus d'œuvres aux enfants, les accompagner à expérimenter et être créatifs. Si vous connaissez des auteurs ouverts à la médiation dans votre entourage, n'hésitez pas à les contacter. Nous pourrions aussi vous communiquer une liste d'auteurs implantés en Bretagne, pour des interventions d'une demi-journée. A noter que le Centre National du Livre finance des « Masterclass » d'auteurs au sein des collèges, via les offres pass Culture et tout au long de l'année (2 interventions maximum par classe).

Quelques conseils pour animer l'atelier

Si vous décidez d'animer un atelier d'écriture de votre côté, n'hésitez pas à vous rapprocher des élus ou des associations locales pour suivre une visite guidée de la commune. Des supports de découverte des villes et des magazines sont aussi disponibles en mairie ou dans les Offices de tourisme. Voici également quelques idées pour débiter le passage à l'écrit avec les enfants :

- Chercher les premières idées en groupe en ayant recourt à une boîte à mots : veiller à la richesse des termes choisis : verbes d'actions, adjectifs, couleurs, saisons et météo, nom de sites, personnalités locales, légendes, activités, onomatopées etc.
- Mettre les enfants en cercle et initier une balle à rimes : choisir un son (« a », « on » etc...) et demander aux élèves de trouver des mots rimant avec le son choisi, et ainsi de suite.
- Feuilletter des livres rapidement pour y dénicher des mots plaisants qui attirent l'attention ;
- Repérer les traces de l'écrit dans la ville (panneaux de signalétique, enseignes et nom de commerces...).

Nous vous souhaitons une belle découverte des patrimoines du territoire !

**Ce projet ne saurait exister sans le soutien de nos partenaires financiers :*

